

**Séance constitutive du Conseil général
du lundi 4 mai 2026 à 19h00
à la buvette de la halle des sports de Domdidier**

Personnes présentes : **46 Conseillers généraux**
 7 Conseillers communaux
 (selon liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : M. Axel Bise, Conseiller général
 Mme Carmen Pochon, Conseillère générale
 Mme Estelle Clerc, Conseillère générale
 Mme Schopper Sylvie, Conseillère générale

Personne absente : M. Pierre-Yves Barbey, Conseiller général

En qualité de doyen d'âge et tel que le demande l'article 30 de la loi sur les communes, la présente séance constitutive est présidée par M. Jean Krebs.

M. Jean Krebs ouvre cette séance constitutive. Il souhaite la bienvenue au Conseil communal. Il souhaite également la bienvenue aux conseillères et conseillers généraux, anciens et nouveaux au seuil de cette nouvelle législature et adresse ses salutations aux représentants de la presse.

Il indique que le monde actuel est complètement chamboulé avec des dirigeants complètement fous qui bombardent des écoles, des hôpitaux. En 1976, est paru le livre « Ces malades qui nous gouvernent ». Aujourd'hui, on pourrait écrire « Ces fous qui nous gouvernent ». En revanche, il y a une chose extraordinaire, c'est de vivre en Suisse, pays démocratique par excellence, le seul pays au monde où, en étant agriculteur, on peut devenir Président. C'est le cas de M. Parmelin, de M. Page.

Vous avez été élu au Conseil communal, respectivement au Conseil général, à la suite d'une campagne électorale qui a été pas mal animée vers la fin. Il prie les personnes présentes, dans vos débats futurs d'oublier les petites frictions et d'utiliser votre énergie pour le bien de la collectivité. Ce n'est pas grave si nous n'avons pas le même avis. Tant que les débats se passent dans le respect. Il demande à l'assistance, par reconnaissance à notre pays de se lever et de chanter l'hymne national.

Pour la séance de ce soir, les personnes excusées sont : Mmes Carmen Pochon, Schopper Sylvie et Estelle Clerc ainsi que M. Axel Bise, Conseiller général. Est absent M. Pierre-Yves Barbey, Conseiller général.

Cette séance constitutive du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la feuille officielle n° 16 du 17 avril 2026 et via courriel adressé aux Conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et ensuite supprimé.

Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention. En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention. Ceci afin d'obtenir un décompte correct. Afin de vérifier que tous les membres ont bien reçu leur matériel de vote, il demande de lever leur carton vert.

Il rappelle qu'à la suite de vos interventions, nous vous prions de bien vouloir transmettre votre texte en format Word à Mme Laurence Esseiva, directement après la séance du Conseil général ou au plus tard dans les 5 jours qui lui succèdent. Ceci afin de pouvoir retranscrire vos interventions avec exactitude.

A la suite du contrôle des présences, 45 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 23 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Après ces informations, M. Jean Krebs donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 40 du 20 avril 2026
2. Informations par le Conseil communal
3. Séance constitutive :
 - 3.1 : Validation des scrutateurs provisoires
 - 3.2 : Election à la Présidence du Conseil général
 - 3.3 : Election à la Vice-Présidence du Conseil général
 - 3.4 : Election du Bureau du Conseil général
 - 3.5 : Election des scrutateurs suppléantsElections des commissions du Conseil général
 - 3.6 : Election de la commission financière
 - 3.7 : Election de la commission des naturalisations
 - 3.8 : Fusion de la commission de l'aménagement et de l'énergie
 - 3.9 : Election de la commission de l'aménagement et de l'énergie
4. Divers

L'ordre du jour est accepté à la majorité absolue.

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 40 du 20 avril 2026

M. Jean Krebs indique qu'en raison de la proximité de la séance n° 40 des comptes et la présente séance, le PV du 20 avril 2026 n'a pu être prêt dans les délais. Ce dernier sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du Conseil général.

2. Informations par le Conseil communal

Mme Anita Moullet, Syndique, apporte les salutations du Conseil communal nouvellement constitué depuis samedi 25 avril 2026. Dès lors, un certain nombre de conseillers communaux doivent encore prendre connaissance de leur nouveau dicastère et de leurs nouvelles compétences.

Elle félicite chaleureusement les Conseillères et les Conseillers pour leur élection au sein de ce Conseil pour les cinq années à venir. Elle se réjouit de travailler avec eux dans un esprit de convivialité, de partage et d'échange de différentes opinions en toute sérénité. Elle voudrait également féliciter ses collègues pour leur élection ou réélection et les remercier pour la confiance accordée en l'élisant au poste de Syndique de la Commune. Soyez certains que je vais tout mettre en œuvre pour être à la hauteur de ce mandat.

La situation de notre Commune n'est certes pas simple, mais nous allons travailler tous ensemble afin de trouver des solutions adéquates. Je vous souhaite un bon premier Conseil Général et beaucoup de plaisir tout au long de cette législature 2026-2031.

Lors de la séance du conseil communal du 27 avril dernier, les dossiers communaux en cours ont été transmis par les conseillers sortants aux nouveaux pour chaque dicastère. Un état des lieux sur les projets communaux à venir a été effectué. Les nouveaux conseillers communaux vont prendre connaissance de leurs dicastères et de leurs nouvelles fonctions durant ces prochaines semaines.



A l'aide du beamer, les membres du Conseil général prennent connaissance de la constitution du Conseil communal, à savoir :

Mme Anita Moullet, Syndique – Dicastère Administration générale

M. Blaise Longchamp, Vice-syndic – Dicastère Affaires sociales et vie villageoise

M. Sébastien Formica – Dicastère Aménagement du territoire, construction et patrimoine communal

M. Laurent Jacot – Dicastère Finances et protection de la population

M. Olivier Monney – Dicastère Projets et bâtiments communaux

M. Olivier Pochon – Dicastère Eau et service à la population

M. Olivier Siffert – Formation et petite enfance

3. Séance constitutive

3.1 Validation des scrutateurs provisoires

Sur proposition par les représentants de chaque groupe lors de la réunion préparatoire, les scrutateurs provisoires suivants ont été nommés, ceci jusqu'à l'élection du Bureau du Conseil général :

- M. Eric Francey – Groupe UDC, indépendants, UDF
- Mme Alexandra Haroutel – Groupe La gauche plurielle
- Mme Magaly Barbey – Groupe Le Centre
- Mme Brigita Marion – Groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux
- M. Jean-Marc Chappuis – Groupe MBB

M. Jean Krebs prie l'assemblée de voter sur cette proposition.

Proposition acceptée à la majorité absolue.

3.2 Présidence du Conseil général

La présidence sera assumée en alternance en fonction des groupes.

2026 – Groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux

2027 – Groupe UDC-Indépendants-UDF

2028 – Groupe MBB

2029 – Le Centre

2030 – La Gauche plurielle.

Proposition pour 2026 : M. Axel Bise – groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux

M. Jean Krebs indique que M. Axel Bise, n'est malheureusement pas présent ce soir, en raison d'une convocation militaire. Il a accepté en amont la Présidence du Conseil général pour 2026, si les résultats des votes le désignent.

Aucune autre proposition n'étant soumise, M. Jean Krebs prie l'assemblée de voter sur cette proposition.

Proposition acceptée à la majorité évidente.

M. Axel Bise (groupe PLR) est déclaré élu Président.

3.3 Election à la vice-présidence du Conseil général

Proposition de M. Eric Francey – groupe UDC-Indépendants-UDF.

Aucune autre proposition n'étant soumise, M. Jean Krebs prie l'assemblée de voter sur cette proposition.

Proposition acceptée à la majorité évidente.



M. Eric Francey (groupe UDC-Indépendants-UDF) est déclaré élu vice-Président et confirme qu'il accepte son élection. Comme convenu en amont et en l'absence du Président, il reprend dès à présent la Présidence de la séance.

La séance est désormais présidée par M. Eric Francey.

M. Eric Francey salue les Conseillers communaux, les Conseillers généraux et les représentants de la presse. En préambule, il remercie M. Jean Krebs pour l'ouverture de cette séance. Il félicite M. Axel Bise pour son élection à la présidence et remercie l'assistance pour leur confiance dans son élection à la vice-présidence du Conseil général.

Il indique que M. Axel Bise l'a chargé de vous transmettre sa gratitude pour la confiance témoignée à sa nomination de Président. Il félicite tout le monde pour cette nouvelle législature, et leur souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions et se réjouit de collaborer avec eux.

3.4 Election du Bureau du Conseil général

Pour donner suite à la séance de préparation du Conseil général, la proposition pour sa composition est la suivante :

Nombre de membres : 7 (Président – Vice-président – 5 membres)

Répartition :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| • M. Eric Francey | - Groupe UDC, indépendants, UDF |
| • Mme Alexandra Haroutel | - Groupe La gauche plurielle |
| • M. Grégory Corminboeuf | - Groupe Le Centre |
| • Mme Brigita Marion | - Groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux |
| • M. Jean-Marc Chappuis | - Groupe MBB |

Quelqu'un d'autre se propose-t-il ?

N'ayant pas de contre-proposition et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les membres précédemment cités sont élus tacitement, selon l'art. 15, al. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général.

M. Eric Francey étant élu vice-Président pour 2026 et vraisemblablement Président pour 2027, c'est son suppléant, s'il est élu lors de la votation du point 3.5, qui prendra sa place au Bureau du Conseil général.

M. le Vice-Président demande s'ils acceptent leur élection ?

Les candidats déclarent accepter leur élection et prennent place au Bureau du Conseil général.

M. le Vice-Président prie l'assistance de les applaudir.

3.5 Election des scrutateurs suppléants du Conseil général

Pour donner suite à la séance de préparation du Conseil général, la proposition pour sa composition est la suivante :

Nombre de membres : 5 membres



Répartition :

- M. Alain Chardonnens - Groupe UDC, indépendants, UDF
- Mme Chantal Ding - Groupe La gauche plurielle
- Mme Magaly Barbey - Groupe Le Centre
- M. Michaël Abriel - Groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux
- Mme Maryline Meyer - Groupe MBB

Quelqu'un d'autre se propose-t-il ?

N'ayant pas de contre-proposition et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les membres précédemment cités sont élus tacitement, selon l'art. 15, al. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général.

M. le Vice-Président demande s'ils acceptent leur élection ?

Les candidats déclarent accepter leur élection.

M. le Vice-Président prie l'assistance de les applaudir.

3.6 Election des membres de la Commission financière

Pour donner suite à la séance de préparation du Conseil général, la proposition pour sa composition est la suivante :

Nombre de membres : 5 membres

Répartition :

- M. Alexandre Jordan - Groupe UDC, indépendants, UDF
- M. Johnny Fleury - Groupe La gauche plurielle
- M. Ludovic Corminboeuf - Groupe Le Centre
- M. Eric Brasey - Groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux
- M. Julien Schupbach - Groupe MBB

Quelqu'un d'autre se propose-t-il ?

N'ayant pas de contre-proposition et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les membres précédemment cités sont élus tacitement, selon l'art. 15, al. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général.

M. le Vice-Président demande s'ils acceptent leur élection ?

Les candidats déclarent accepter leur élection.

M. le Vice-Président prie l'assistance de les applaudir.

3.7 Election des membres de la Commission des naturalisations

Pour donner suite à la séance de préparation du Conseil général, la proposition pour sa composition est la suivante :

Nombre de membres : 5 membres



Répartition :

- M. Ivan Thévoz - Groupe UDC, indépendants, UDF
- Mme Désirée Thalmann - Groupe La gauche plurielle
- M. Matthieu Chardonnens - Groupe Le Centre
- Mme Camille Schaller - Groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux
- Mme Marina Dubey - Groupe MBB

Quelqu'un d'autre se propose-t-il ?

N'ayant pas de contre-proposition et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les membres précédemment cités sont élus tacitement, selon l'art. 15, al. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général.

M. le Vice-Président demande s'ils acceptent leur élection ?

Les candidats déclarent accepter leur élection.

M. le Vice-Président prie l'assistance de les applaudir.

3.8 Fusion de la Commission d'aménagement et de l'énergie

Le Conseil communal propose de fusionner la Commission d'aménagement et de l'énergie. M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions pour cette proposition.

Cela n'étant pas le cas, M. le Vice-Président prie l'assistance de voter.

La fusion de la Commission d'aménagement et de l'énergie est acceptée par 44 oui, 1 non et 0 abstention.

3.9 Election des membres de la Commission d'aménagement et de l'énergie

Pour donner suite à la séance de préparation du Conseil général, la proposition pour sa composition validée par le Conseil communal est la suivante :

Le Conseiller communal nommé par le Conseil communal est M. Sébastien Formica.

Nombre de membres du Conseil général : 5 membres

Répartition :

- M. Daniel Pugin - Groupe UDC, indépendants, UDF
- M. Thomas Clerc - Groupe La gauche plurielle
- M. Florian Pochon - Groupe Le Centre
- M. Ludovic Barras - Groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux
- M. David Christan - Groupe MBB

Quelqu'un d'autre se propose-t-il ?

N'ayant pas de contre-proposition et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les membres précédemment cités sont élus tacitement, selon l'art. 15, al. 2 du Règlement d'organisation du Conseil général.

M. le Vice-Président demande s'ils acceptent leur élection ?

Les candidats déclarent accepter leur élection.

M. le Président prie l'assistance de les applaudir.



4. Divers

M. le Vice-Président donne les dates des prochaines séances du Conseil général, à savoir les 28 septembre 2026 dont le lieu reste à définir et le 14 décembre 2026 à Domdidier.

Mme Désirée Thalmann, groupe La Gauche Plurielle demande si l'élection des membres de la commission culturelle et de la commission Seniors ne doit pas se faire ce soir également.

Il lui est répondu que non car ce sont deux commissions qui dépendent du Conseil communal et non pas du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Vice-Président** adresse ses remerciements à tous les membres du Conseil général, du Conseil communal et à la presse et les convie à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h30.

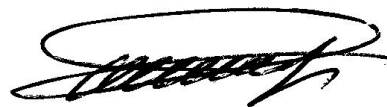
Au nom du Conseil général

Laurence Esseiva



Secrétaire

Eric Francey



Vice-Président